



**Generis Capital
Partners**

FIP France Entreprendre 2021 – Campagne IR 2021

Fonds d'Investissement de Proximité en partenariat avec Réseau Entreprendre

Présentation générale



reseauentreprendre

Avertissement

Le présent document d'information commerciale (le « Document ») est remis à titre confidentiel afin de disposer d'informations concernant les Fonds sous gestion (les « Fonds ») de Generis Capital Partners.

Generis Capital Partners est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« l'AMF »), le 26/09/2008 sous le numéro GP-08000042 (la « Société de Gestion »). Ce Document n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information commerciale.

La remise de ce Document n'implique pas que les informations qu'il contient demeurent exactes, postérieurement à la date de publication du présent Document. Il fait état d'analyses ou descriptions préparées par la Société de Gestion sur la base d'informations générales et de données financières et statistiques historiques. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne sauraient constituer en aucun cas une garantie de performance future. Ces analyses ou descriptions peuvent être soumises à interprétations selon les méthodes utilisées. De plus, les valeurs figurant dans ce document sont soumis aux fluctuations de marché et aucune garantie ne saurait être donnée sur leur performance ou leur évolution future. La Société de Gestion décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou au caractère exhaustif de ces informations.

Plus particulièrement, aucune garantie ne saurait être apportée quant à la réalisation par les Fonds de leurs objectifs d'investissement, ou au remboursement du capital investi par les souscripteurs.

Les analyses et/ou descriptions contenues dans le présent Document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de la Société de Gestion. Ce Document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement. En prenant la décision d'investir, les souscripteurs potentiels doivent se fier à leur propre examen des caractéristiques des Fonds telles qu'elles sont exposées dans le règlement des Fonds (le "Règlement"), en intégrant les avantages et les risques ainsi que les conséquences financières, comptables, juridiques et fiscales d'un tel investissement. Les souscripteurs ne doivent pas considérer le contenu du présent Document comme un conseil relatif aux aspects financiers, comptables, juridiques et fiscaux et sont invités à consulter leurs propres conseils concernant l'acquisition, la détention ou la cession des parts du/des Fonds en faisant référence à leur propre situation et leur aversion aux risques.

Toute méthode de gestion présentée dans ce Document ne constitue pas une approche exclusive et la Société de Gestion se réserve la faculté d'utiliser toute autre méthode qu'elle jugera appropriée. Ces présentations sont la propriété intellectuelle de la Société de Gestion. Le Document ainsi que tout document remis en rapport avec les Fonds est considéré comme confidentiel et ne peut être reproduit, utilisé ou transmis en tout ou partie, ni être communiqué sans l'accord préalable et écrit de la Société de Gestion.

Le présent Document n'a été communiqué ou agréé par aucune autorité de régulation, incluant l'Autorité des Marchés Financiers en France.

Le présent Document et les informations qu'il contient, peuvent faire l'objet de mises à jour.



Generis Capital Partners

Présentation

- **Société de gestion dédiée au capital investissement en France et à l'international**
- **Notre ADN** : Contribuer à la réussite et au succès des entreprises/ entrepreneurs
- Generis Capital Partners gère des fonds pour le compte de **particuliers (FIP, FCPI)** et **d'institutionnels (FCPR/FPCI)**
- **Actionnariat** : Management + **Banque Populaire Rives de Paris**



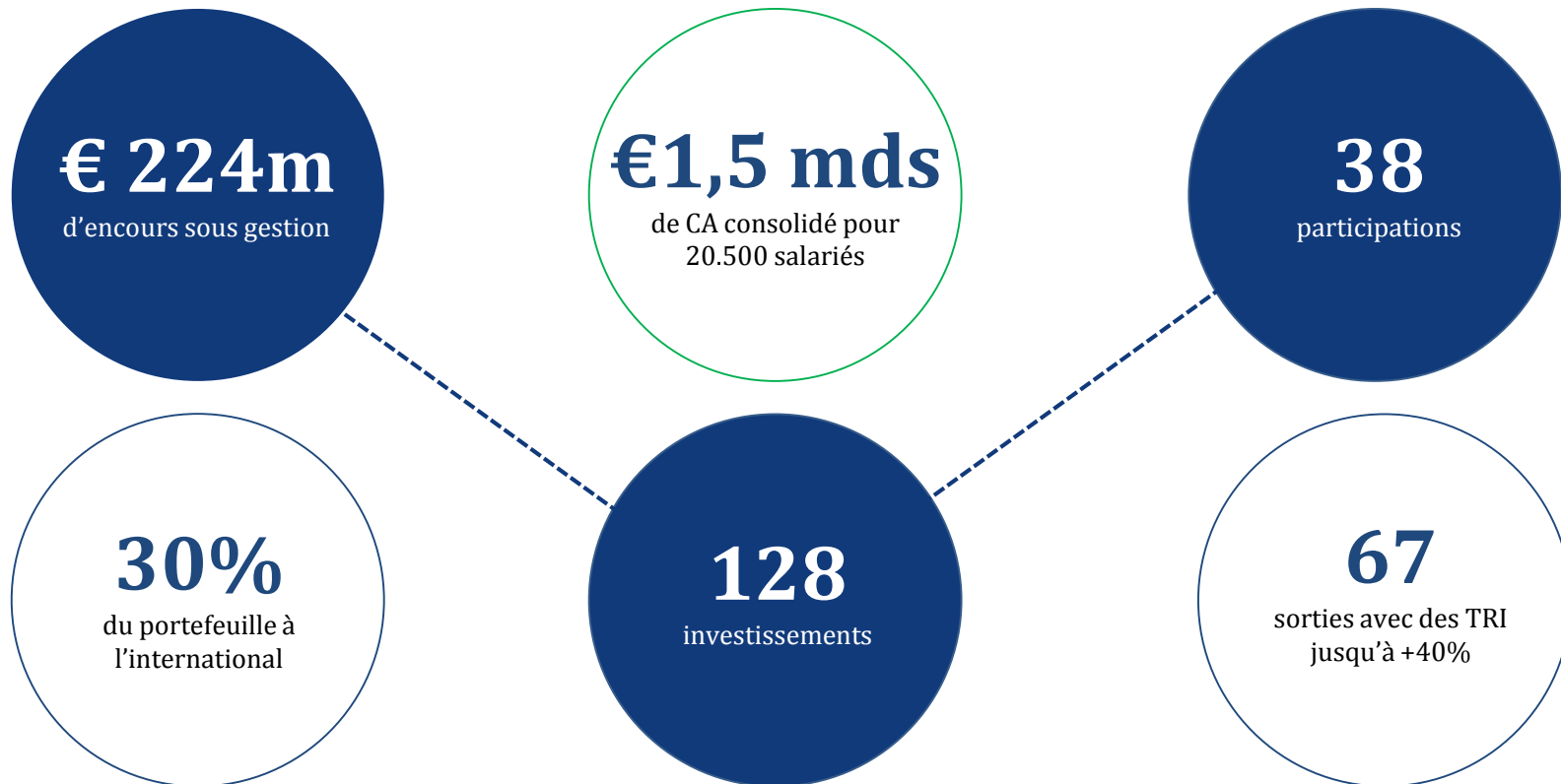
BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS



Generis Capital
Partners

Generis Capital Partners

*Nos chiffres **



Réseau Entreprendre®

Réseau d'associations de chefs d'entreprise dont le métier est de financer et accompagner la croissance des entreprises



« Pour créer des emplois, créons des employeurs »

« Qui mieux qu'un chef d'entreprise peut accompagner un autre chef d'entreprise »

André Mulliez, fondateur de Réseau Entreprendre®



130 implantations en France et à l'étranger

14 500 chefs d'entreprise

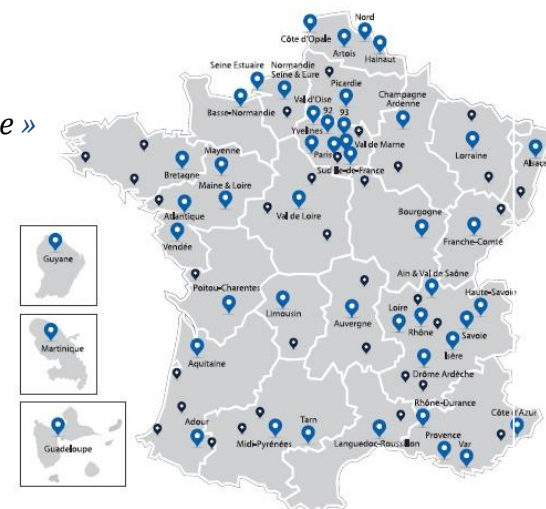
270 salariés



30 000 emplois créés ou sauvegardés depuis 5 ans

2 800 lauréats accompagnés en 2020

87% des entreprises accompagnées toujours en activité à 5 ans (vs. 60% au niveau national selon l'INSEE)





FIP France Entreprendre 2021

Caractéristiques générales

- ❖ **Allocation d'actifs diversifiée** : actions et obligations (OBSA, OC ou ORA) dans des PME cotées et non cotées
- ❖ **Zone géographique étendue** : France
- ❖ **Répartition sectorielle diversifiée** : agro-alimentaire, industrie, services à la personne / aux entreprises, médias, évènementiel, internet, tourisme
- ❖ **Quota d'investissement** en titres éligibles de **90%**
- ❖ **Durée de blocage** : 7 ans minimum (10 ans maximum sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31/12/2031)
- ❖ **Montant de la part** : 1.000 euros (souscription minimale de 2 parts)
- ❖ **Période de souscription IR** : souscription possible jusqu'au 31 décembre 2021
- ❖ **Période d'investissement** : 30 mois à compter de la fin de la période de souscription
- ❖ **Valeur liquidative semestrielle** : les 31 mars et 30 septembre
- ❖ **Droits d'entrée** : 5% maximum entièrement reversé au distributeur pour sa prestation de distribution
Droits de sortie : Néant
- ❖ **Rétrocessions** : **1,15%** annuel brut des souscriptions reversé au distributeur avant imputation du coût d'intermédiation d'Axeltis / MFEX (14%) soit 1% annuel net perçu par le distributeur
- ❖ **Fiscalité IR** : **25%*** de réduction IR du montant de la souscription, nette de frais et de droits d'entrée, à proportion du quota d'investissement en titres éligibles de 90%, soit 22,5% du montant de la souscription nette. Elle est accordée dans la limite d'une souscription maximale de 12.000 euros pour une personne seule / 24.000 euros pour un couple soumis à imposition commune. Ces avantages fiscaux sont soumis au plafonnement annuel global de certains avantages fiscaux au titre de l'IR (soit 10.000 euros éventuellement portés à 18.000 euros en cas d'investissement dans une SOFICA et/ou une opération GIRARDIN)
66% de réduction IR du montant du don (dans la limite de 20% du revenu net imposable)
- ❖ **Risques** : **Le Fonds présente des risques liés à la classe d'actifs du *private equity*, à savoir des risques liés à la liquidité, de perte en capital, de valorisation des actifs, de taux et de crédit, liés aux obligations convertibles et des frais élevés** (voir Règlement)

* Nous vous précisons que dans l'hypothèse de toute modification légales et/ou réglementaire relative aux critères d'éligibilité dans lesquels un fonds d'investissement de proximité peut investir, ces modifications légales et/ou réglementaires s'appliqueront immédiatement au Fonds.



FIP France Entreprendre 2021

Les avantages compétitifs

1. **Un accès privilégié à un dealflow significatif et de qualité** : accès aux dossiers financés et accompagnés par Réseau Entreprendre®, 1^{er} réseau de chefs d'entreprise privé en France regroupant **14 500 chefs d'entreprise**. Les dossiers qui seront étudiés par le FIP auront déjà été sélectionnés par les chefs d'entreprise de Réseau Entreprendre® et seront accompagnés pendant 3 ans par ces derniers. Par ailleurs, **87% des sociétés accompagnées par Réseau Entreprendre® sont toujours en activité 5 ans après leur création** (vs 60% au niveau national, selon l'INSEE)*
2. **Une thèse d'investissement unique sur le marché** : « **combiner rendement financier et rendement social** ». Le FIP en partenariat avec Réseau Entreprendre® reverse une partie des gains de la société de gestion sous forme de dons à l'association Réseau Entreprendre® et à la Fondation Entreprendre : « **Donner du sens à son épargne** » est une tendance actuelle du marché de la gestion privée
3. **Des performances parmi les meilleures du marché**, classées dans le 1^{er} et 2^{ème} quartiles pour les fonds lancés depuis 2012, sur la base des dernières performances des fonds comparables communiquées au 31 mars 2021 (sources : GecoAMF, InvestirLesEchos, Sicavonline, reportings des sociétés de gestion). Pour plus de détails, se référer à la slide 14
4. **Un produit attractif pour les chefs d'entreprise** qui connaissent tous Réseau Entreprendre® et qui adhèrent facilement aux valeurs entrepreneuriales et sociales du Fonds et de l'Association. Un fonds qui partage les valeurs de Réseau Entreprendre® et transmet une histoire, celle de la famille Mulliez et la réussite de nombreux entrepreneurs créateurs d'emplois et de richesses
5. Un produit qui permet d'utiliser **2 dispositifs de défiscalisation** :
 - Le **dispositif lié aux FIP/FCPI** en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 7 ans minimum (10 ans maximum)
 - Le **dispositif des Fondations** (66% sur l'IR) : chaque conseiller en gestion de patrimoine peut proposer une solution à
 - (i) ceux qui ont une sensibilité à la philanthropie et en particulier envers la cause entrepreneuriale et
 - (ii) ceux qui souhaitent défiscaliser plus car le dispositif des Fondations est exclu du champs des plafonds des niches fiscales contrairement au dispositif des FIP/FCPI
6. **Un fonds socialement responsable et solidaire** des chefs d'entreprise :
 - 0,5% des montants investis par le Fonds dans des sociétés liées à Réseau Entreprendre® sera reversé sous forme de dons à Réseau Entreprendre® (ces frais sont inclus dans la catégorie des frais d'acquisition du Fonds et sont neutres pour le souscripteur)
 - 20% à 50% de l'intéressement de la société de gestion sera reversé sous forme de dons à Réseau Entreprendre®



FIP France Entreprendre 2021

Frais du Fonds *

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) est un taux synthétique qui regroupe, sous forme de moyenne annuelle, l'ensemble des frais pouvant être prélevés au cours de la durée de vie du Fonds (de 7 ans minimum et 10 ans maximum) et qui sont supportés par le souscripteur. Les droits d'entrée sont de 5% maximum et les droits de sortie sont nuls. La publication de ce taux dans les documents commerciaux ainsi que la ventilation détaillée de sa composition est une obligation réglementaire datant de 2010 et imposée par le code monétaire et financier.

Catégories agrégées de frais	TFAM maximum gestionnaire et distributeur (TTC)	TFAM maximum distributeur (TTC)
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,875%	1,15%
Frais de constitution	0,015%	Néant
Frais non récurrents liés à l'acquisition et au suivi des participations	0,10%	Néant
Frais de gestion indirects	0%	Néant
Total (hors droits d'entrée)	2,99%	1,15%

→ Le gestionnaire fait référence à la société de gestion Generis Capital et le distributeur à l'ensemble des professionnels qui commercialisent le fonds.

→ Ce taux correspond aux commissions de gestion, aux honoraires du commissaire aux comptes, du valorisateur et du dépositaire du fonds. La partie distributeur correspond aux rétrocessions maximum reversées aux professionnels qui commercialisent le fonds.

→ Ce taux correspond aux frais juridiques et de commercialisation du fonds.

→ Ce taux correspond aux honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, au suivi et à la cession de participations rapporté à la durée de vie maximale du fonds (10 ans). Ces frais sont en général supportés par le fonds.

→ Ce taux correspond aux frais de placement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Principaux risques

- ❖ **Blocage des fonds** : Absence de rachat avant l'expiration de la durée de vie du Fonds soit 7 ans minimum (10 ans maximum sur décision de la société de gestion), sauf cas de déblocage anticipé prévus à l'article 10 du Règlement
- ❖ **Risque de perte en capital** : La performance du Fonds n'est pas garantie et tout ou partie du capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué
- ❖ **Risque lié à la liquidité des investissements** : Le Fonds est investi à 90% dans des sociétés éligibles dont notamment des actifs non cotés qui, par définition, ne sont pas liquides. Le Fonds pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités
- ❖ **Risque lié à l'investissement dans des sociétés établies depuis moins de sept ans** : Des investissements dans de telles sociétés peuvent comporter des risques plus élevés que ceux généralement associés aux sociétés mieux établies
- ❖ **Risque lié aux obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs dont notamment le niveau des taux d'intérêt et l'évolution du prix des actions sous-jacentes. Ces différents éléments peuvent faire baisser la valeur liquidative du Fonds
- ❖ **Risque lié aux actions cotées** : La baisse des marchés actions pourrait faire baisser la valeur liquidative du Fonds
- ❖ **Risque lié aux frais élevés** : Le niveau des frais du Fonds peut avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement
- ❖ **Risque en matière de durabilité** : La valeur de l'investissement est soumise à un risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle

RAPPEL : Règles de vente - Processus de commercialisation

Pour rappel, lors de la souscription :

- ❖ **L'établissement Distributeur doit s'assurer du respect des procédures en vigueur dans son établissement, relatives au devoir de conseil et au questionnaire de compétences financières.**
- ❖ **Connaissance client :** Le conseiller devra s'assurer que le client a un questionnaire de compétences financières (QCF) et un questionnaire risque (QR) à jour. A défaut le client devra effectuer le QCF et le QR, le dater et le signer. Le niveau de compétence du client ainsi que son profil investisseur devront être renseignés dans les SI.
- ❖ Le conseiller devra s'enquérir également des **objectifs et besoins du client, de son appétence au risque, de son horizon de placement, de sa capacité à subir des pertes et de sa situation patrimoniale et fiscale,**
 - ✓ Préconisation en bonne pratique de récupérer son avis d'imposition, s'agissant de conseiller un produit de défiscalisation.
- ❖ **Limite d'âge du client :** Il est préconisé que l'âge limite de souscription pour les produits de défiscalisation soit de 80 ans. En cas de demande et/ou d'acceptation de souscription par un client ayant atteint cet âge, une mise en garde spécifique devra être formalisée par le conseiller. Et signée par le client (voir le document « Déclaration liée à la souscription 80 ans et plus »).
- ❖ Il est de la responsabilité du conseiller de s'assurer que le produit conseillé répond à l'**objectif d'investissement du client** (« optimiser mon imposition »), à son horizon d'investissement, que le client a le niveau de compétence requis pour comprendre les risques du produit et qu'il est prêt à en assumer les risques. Le conseiller doit s'assurer que pour répondre à son besoin, le client accepte d'investir sur un support à faible liquidité et pouvant engendrer des pertes sur l'ensemble du capital investi.
- ❖ Pour information : Profil de risque du produit : R3
 Connaissance et expérience client requise : C1

RAPPEL : Règles de vente - Processus de commercialisation

- ❖ La recommandation pour le projet et les choix d'investissement doivent être formalisés par une synthèse épargne défiscalisation. Le parcours de souscription a été complété par un mode opératoire revu en 2021; il décrit chaque étape du processus de commercialisation.
- ❖ Le client peut souscrire à ces produits de défiscalisation même si ceux-ci présentent un risque supérieur au profil de risque du client (QR), dans la mesure où le projet concerné répond à son besoin et qu'il en comprend et accepte le risque.
- ❖ Il est de la responsabilité du conseiller d'**informer son client des risques associés au produit**, en particulier le risque de perte en capital et le risque de liquidité. Il devra en particulier lui remettre, préalablement à la souscription, l'ensemble de la documentation précontractuelle obligatoire et notamment :
 - ✓ Le Document d'Informations Clés (DIC) ou Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) contenant les informations relatives aux instruments financiers, reprenant notamment les caractéristiques produit essentielles et les frais associés
 - ✓ La note fiscale
 - ✓ La plaquette commerciale
 - ✓ Le bulletin de souscription
 - ✓ Le règlement
- ❖ La synthèse d'épargne et le bulletin de souscription dûment complétés devront être stockés et archivés numériquement dans le système d'information par le conseiller.

Exemples d'investissements



Restauration

Montant investi : €4,9M
CA 12/2020 : €8,5M
Croissance : +17% en 2020



Mode masculine on-line

Montant investi : €4,5M
CA 12/2020 : €6,9M
Croissance : -15% en 2020



Boulangerie

Montant investi : €3,8M
CA 09/2020 : €12,1M
Croissance : -4% en 2020

WINOPIA

Contenants alimentaires

Montant investi : €2M
CA 12/2020 : €16,8M
Croissance : +72,5% en 2020



Conseil aux entreprises

Montant investi : €3M
CA 12/2020 : €7,9M
Croissance : +40% en 2020



Pneumatique

Montant investi : €4M
CA 12/2020 : €57,9M
Croissance : +34% en 2020

Exemples de cessions



Agro-alimentaire

Montant investi : €1,2M

CA 2016 : €21,1M

Croissance : +29% en 2016

Cédée en 2016 / TRI : +54%

ENVIE de FRAISE
paris



Mode féminine

Montant investi : €0,8M

CA 2016 : €14,2M

Croissance : +48% en 2016

Cédée en 2017 / TRI : +24,7%

HÖPPEN
TIME TO CARE



Santé

Montant investi : €1,6M

CA 2018 : €4,2M

Croissance : +110% en 2018

Cédée en 2019 / TRI : +5,7%

Cocooncenter
PARAPHARMACIE EN LIGNE



Parapharmacie

Montant investi : €2,6M

CA 12/2020 : €48,6M

Croissance : +57% en 2020

Cédée en 2020 / TRI : +22,3%

AGENCE
14
SEPTEMBRE



Agence de communication

Montant investi : €1M

CA 2019 : €6,1M

Croissance : +9% en 2019

Cédée en 2020 / TRI : +11%

COURRIER
PLUS
service postal local



Services postaux

Montant investi : €0,8M

CA 2020 : €8,9M

Croissance : -7% en 2020

Cédée en 2021 / TRI : +5,5%

Performances des fonds



Fonds partenaires de Réseau Entreprendre

Fonds	Code ISIN	Millésime	Date d'échéance	Valeur nominale	Valeur liquidative de la part A au 31/03/2021 *	Distribution cumulée par part A au 31/03/2021	Performance depuis l'origine (hors avantage fiscal)	Performance avec avantage fiscal ISF	Performance avec avantage fiscal IR	Classement au sein du panel **
FIP Réseau Entreprendre IDF	FR0011036771	2011	19/04/2022	2 000 €	173,50 €	1 184,00 €	-32,1%	23,4%	-13,0%	3ème Quartile
FIP Réseau Entreprendre	FR0011221878	2012	31/12/2022	1 000 €	222,31 €	616,00 €	-16,2%	52,4%	2,2%	2ème Quartile
FIP Réseau Entreprendre Nord Est	FR0011425859	2013	27/05/2023	1 000 €	949,65 €	31,00 €	-1,9%	78,3%	19,6%	2ème Quartile
FIP Entreprendre 2014	FR0011743285	2014	20/05/2022	1 000 €	1 214,72 €	12,00 €	22,7%	123,0%	49,6%	1er Quartile
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	FR0012559912	2015	19/05/2024	1 000 €	1 052,25 €	44,00 €	9,6%	99,3%	33,7%	1er Quartile
FIP Entreprendre Ouest 2016	FR0013121084	2016	18/05/2025	1 000 €	1 161,24 €	0,00 €	16,1%	111,1%	41,6%	1er Quartile
FIP Entreprendre Grand Est 2017	FR0013245099	2017	31/12/2027	1 000 €	1 107,71 €	0,00 €	10,8%	101,4%	35,1%	1er Quartile
FIP Entreprendre Est 2018	*** FR0013349586	2018	31/12/2028	1 000 €	972,26 €	0,00 €	-2,8%	NA	18,6%	NA
FIP France Entreprendre 2019	*** FR0013429370	2019	31/12/2029	1 000 €	993,36 €	0,00 €	-0,7%	NA	21,1%	NA
FIP France Entreprendre 2020	*** FR0013524352	2020	31/12/2030	1 000 €	988,72 €	0,00 €	-1,1%	NA	27,6%	NA

* Valeur liquidative au 31/03/2021 certifiée par le CAC

** Sur la base des dernières performances communiquées au 31/03/2021 (Sources : GecoAMF, InvestirLesEchos, Sicavonline, Reportings des sociétés de Gestion)

*** Le fonds n'étant pas totalement investi, les performances ne sont pas significatives

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps. En particulier, les porteurs de parts de FIP/FCPI sont informés qu'en raison des règles d'évaluation des actifs non cotés, la valeur liquidative des parts du fonds peut ne pas refléter, dans un sens comme dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds. Par ailleurs, le dispositif fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être remis en cause si les conditions, notamment de détention des parts pendant une durée d'au moins cinq ans, n'étaient plus remplies.



Contacts

GENERIS CAPITAL PARTNERS
18 rue de la Pépinière
75008 Paris



Blandine DREUILLET
Directeur des Opérations
bdreuillet@generiscapital.com
T : 01 49 26 12 47



Thibaut de ROUX
Managing Partner
tderoux@generiscapital.com
T : 01 49 26 12 46



Edouard de CASSINI
Directeur d'Investissement
edecassini@generiscapital.com
T : 01 49 26 12 48

